

Trouble de l'attention et du comportement, fuite de la réalité, délire fictionnel, cyber-harcèlement... les dérives et l'impact des réseaux sociaux chez les plus jeunes sont pléthore. Qu'ils évoluent sur Facebook, Tik Tok, Instagram ou Snapchat.

Comment anticiper les dérives ?

Prendre conscience de tous les risques et s'intéresser aux pratiques de son enfant est un premier pas.

Votre enfant est en danger ?

Réagissez rapidement, et surtout n'hésitez pas à vous faire aider !



Afin de limiter le temps devant les écrans, proposez des activités sportives et culturelles à vos enfants.



Internet n'est pas une zone de non-droit et l'anonymat n'y est pas absolu : les propos incitant à la haine ou à la violence, la pédophilie, le cyberharcèlement, l'atteinte au droit à l'image...
SONT PUNIS PAR LA LOI.

3020
Non au
harcèlement

3018
Net
écoute

119
Enfance
en danger

17
Police
secours

112
Depuis un
portable

114
Par SMS pour
les personnes
malentendantes

INFOS ET CONSEILS

www.jeprotegemonenfant.gouv.fr

www.netecoute.fr

www.internet-signalement.gouv.fr (Pharos)

www.education.gouv.fr

www.cybermalveillance.gouv.fr

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

www.cnil.fr

www.e-enfance.org

www.3-6-9-12.org

www.pedagojeux.fr

www.internetsanscrainte.fr

www.promeneursdunet.fr

Moncommissariat.fr (24/24 ; 7/7)

Ville de Saint-Malo - Avril 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

ÉCRANS ET RÉSEAUX SOCIAUX

PARENTS, SOYEZ VIGILANTS !



QUELS SONT LES RISQUES ?

SEXUEL

- Accès à des contenus pornographiques, violents ou portant gravement atteinte à la dignité humaine
- Cybersexisme
- Diffusion de photos nues ou dénudées (nudes) sur les réseaux sociaux
- Chantage à caractère sexuel (revengeporn)

FINANCIER

- Jeux de pari et chantage en ligne
- Achats intégrés générant des surcoûts
- Téléchargements illégaux

PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE

- Harcèlement et discriminations
- Challenges ou défis dangereux, incitations au suicide
- Addiction aux écrans (isolement, fatigue, déscolarisation...)
- Risque d'enlèvement et de disparition

SOCIAL

- Usurpation d'identité
- Vol de données personnelles
- Communication avec des inconnus

ANTICIPER LES DÉRAPAGES ?

JE M'INFORME, JE SURVEILLE...

Investissez-vous :

Échangez avec votre enfant, intéressez-vous aux jeux, sites, programmes (TV, replay) et applications qu'il utilise. Assurez-vous qu'il a l'âge requis pour y accéder (13 ans pour la plupart des réseaux sociaux).

Utilisez les filtres parentaux

Paramétrez, surveillez l'activité en ligne, protégez vos enfants des contenus inappropriés, surveillez le contenu des publications envoyées et reçues dont vous êtes responsables (enfant mineur).

Interdisez la publication d'une photo ou d'une vidéo d'une personne sans son autorisation ou celle de son représentant légal.

ET JE CONTRÔLE...

- Parlez avec votre enfant de la sécurité et des précautions à prendre sur internet
- Gérez les temps en ligne et hors ligne par la mise en place de planning, de règles d'utilisation des écrans (accès au WIFI...)
- Créez des profils en fonction de l'âge de l'utilisateur
- Activez le contrôle parental pour chaque écran pour définir le type de contenus, les sites et applications autorisées (BOX, moteurs de recherche...)
- Encouragez l'usage d'internet dans une pièce commune (salon par exemple)
- Vérifiez le bon paramétrage des jeux et applications
- Limitez l'usage de la webcam
- Coupez le partage des données de la géolocalisation (appareils et applications)
- Sécurisez les mots de passe de vos enfants

LA SITUATION DÉRAPE ? JE RÉAGIS

- Invitez vos enfants à signaler et bloquer les contacts (personnes malveillantes ou inconnues)
- Soyez attentifs aux changements de comportement pouvant traduire une détresse, soutenez votre enfant sans jugement
- Signalez les contenus inappropriés aux plateformes
- Si vous pensez que votre enfant est en danger, faites appel aux numéros utiles :

3020 Non au harcèlement **3018** Net écoute

17 Police secours **119** Enfance en danger

112 Depuis un portable **114** Par SMS pour les personnes malentendantes

- Au sein de l'école, parlez-en au responsable d'établissement, au responsable pédagogique ou le CPE

